



Trillium  
Gift of Life  
Network

---

# Critères d'aiguillage et d'inscription de l'Ontario pour la greffe de valvules cardiaques

---

Version 1.0

---

Réseau Trillium pour le don de vie

---

# Critères d'aiguillage et d'inscription pour la greffe de valvules cardiaques chez l'adulte

Les critères d'aiguillage et d'inscription pour la greffe de valvules cardiaques englobent les critères d'aiguillage et d'inscription pour la valve aortique et la valvule pulmonaire. Il convient de souligner que les critères associés à chaque type de valvules sont différents.

## Critères d'aiguillage et d'inscription pour la greffe de la valve aortique

### CRITÈRES D'AIGUILLAGE DES PATIENTS

Les critères d'aiguillage des patients sont des lignes directrices qu'un praticien utilise pour diriger un patient vers un chirurgien en cardiologie aux fins d'une évaluation. Les critères énoncés ci-dessous constituent les facteurs convenus pour l'aiguillage des patients qui peuvent bénéficier d'une consultation ou d'une évaluation en vue d'une greffe de la valve aortique.

- 1) **Cardiopathie congénitale** : L'aiguillage devrait être envisagé chez les patients atteints d'une cardiopathie congénitale qui affecte les vaisseaux ou les valvules du cœur. Une telle cardiopathie comprend ce qui suit :
  - Tétralogie de Fallot complexe;
  - Atrésie pulmonaire avec communication interventriculaire;
  - Persistance du truncus arteriosus;
  - Transposition des gros vaisseaux;
  - Ventricule droit à double issue
- 2) **Sténose aortique** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valve aortique peut être envisagé chez les patients atteints de sténose aortique.
- 3) **Régurgitation aortique** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valve aortique peut être envisagé chez les patients atteints de régurgitation aortique.
- 4) **Endocardite/endocardite infectieuse** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valve aortique peut être envisagé chez les patients atteints d'endocardite ou d'endocardite infectieuse connue, inconnue ou soupçonnée. L'aiguillage en vue d'une greffe de valvules cardiaques peut être envisagé chez les patients présentant les formes suivantes d'endocardite :
  - Endocardite infectieuse avec abcès des racines;
  - Endocardite bivalve (comprend l'endocardite de la valve mitrale et/ou de la valve tricuspide);
  - Endocardite de la valve aortique avec abcès annulaire aortique;
  - Endocardite de la valve prothétique;
  - Endocardite infectieuse résistante à l'antibiothérapie
- 5) **Insuffisance de la valve prothétique** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valve aortique peut être envisagé chez les patients qui présentent une insuffisance de la valve prothétique.

## INDICATIONS POUR L'INSCRIPTION DES PATIENTS

Chaque patient est évalué individuellement pour déterminer son aptitude à subir une greffe de la valve aortique par le chirurgien transplantologue. L'admissibilité à la greffe doit être fondée sur des motifs médicaux et chirurgicaux. Les critères d'admissibilité doivent être transparents et accessibles aux patients et au public. L'admissibilité ne doit pas reposer sur le statut social, sur le sexe, sur la race, sur l'âge à lui seul ni sur une demande personnelle ou publique.

Les critères énoncés ci-dessous constituent les facteurs convenus pour l'inscription sur la liste d'attente en vue d'une greffe de la valve aortique en Ontario.

- 1) **Généralités** : L'inscription des patients en vue d'une greffe de la valve aortique peut être envisagée si les exigences suivantes sont respectées :
  - Les options thérapeutiques, autres que la greffe de la valve aortique, ont été épuisées;
  - Il n'y a aucune contre-indication évidente à la transplantation.
- 2) **Nouvelle transplantation** : Une greffe de la valve aortique peut être envisagée chez les patients ayant les motifs de réopération ci-après :
  - Échec de l'homogreffe, sténose (avec ou sans calcification), insuffisance valvulaire et/ou compression;
  - Faux anévrisme (anastomoses proximales ou distales);
  - Anastomoses proximales (sténose);
  - Complications prothétiques, s'il y a lieu
- 3) **Endocardite/endocardite infectieuse** : Une greffe de la valve aortique peut être envisagée chez les patients ayant une endocardite infectieuse confirmée par les critères de Duke.
- 4) **Régurgitation aortique** : Une greffe de la valve aortique peut être envisagée chez les patients désignés ci-après qui présentent une régurgitation aortique.
  - En règle générale, une régurgitation aortique symptomatique dénote une chirurgie.
  - Les patients présentant une régurgitation aortique asymptomatique peuvent avoir une insuffisance de la fonction ventriculaire gauche (EF<50 %), ainsi qu'un élargissement du ventricule gauche avec un diamètre du ventricule gauche en fin de diastole > 70 mm ou un diamètre du ventricule gauche télédiastolique >50 mm.
- 5) **Sténose aortique** : Une greffe de la valve aortique peut être envisagée chez les patients désignés ci-après qui présentent une sténose aortique.
  - En règle générale, une sténose aortique symptomatique dénote une chirurgie.
  - Les patients présentant une sténose aortique asymptomatique peuvent avoir une fraction d'éjection du ventricule gauche < 50 % ou présenter des symptômes qui sont inférieurs à la pression artérielle de référence lorsqu'ils réalisent un test d'exercice lié à la sténose aortique ou qu'ils présentent l'un des états sous-jacents ci-après.
    - Vitesse de crête > 5,5 m/s;
    - Calcification valvulaire prononcée et progression de la vitesse de crête > 0,3 m/s par année;
    - Hausse notable inexplicable des neurohormones (>3 fois l'âge et plage normale en fonction du sexe);
    - Hypertension pulmonaire grave.

## CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES À L'INSCRIPTION

Lorsqu'ils sont présents chez les candidats à une greffe de la valve aortique, les états sous-jacents suivants constituent des contre-indications absolues à la greffe de la valve aortique. Dans de telles circonstances, aucune greffe ne peut être faite jusqu'à ce que la situation change.

- 1) **Consentement** : Les patients qui ne désirent pas recevoir de greffe et ceux qui ne sont pas en mesure de donner un consentement éclairé et qui n'ont pas de subrogé pouvant prendre une décision en leur nom ne sont pas des candidats à la greffe.

## CONTRE-INDICATIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION

Aucune contre-indication relative à l'inscription pour les patients.

## Critères d'aiguillage et d'inscription pour la greffe de la valvule pulmonaire

### CRITÈRES D'AIGUILLAGE DES PATIENTS

Les critères d'aiguillage des patients sont des lignes directrices qu'un praticien utilise pour diriger un patient vers un chirurgien en cardiologie aux fins d'une évaluation. Les critères énoncés ci-dessous constituent les facteurs convenus pour l'aiguillage des patients qui peuvent bénéficier d'une consultation ou d'une évaluation en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire.

- 1) **Chirurgie élective** : L'aiguillage vers une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients faisant l'objet d'une chirurgie élective.
- 2) **Cardiopathie congénitale** : L'aiguillage vers une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients atteints d'une cardiopathie congénitale qui affecte les vaisseaux ou les valvules du cœur. Une telle cardiopathie congénitale comprend une cardiopathie congénitale du côté droit ainsi que les états sous-jacents suivants :
  - Tétralogie de Fallot;
  - Atrésie pulmonaire;
  - Persistance du truncus arteriosus;
  - Transposition des gros vaisseaux;
  - Ventricule droit à double issue;
  - Bicuspidie valvulaire aortique.
- 3) **Sténose de la valve pulmonaire ou de l'artère pulmonaire** : L'aiguillage vers une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients présentant une sténose pulmonaire ou une sténose des branches de l'artère pulmonaire.
- 4) **Régurgitation valvulaire** : L'aiguillage peut être envisagé chez les patients présentant une régurgitation des valvules pulmonaires, tricuspides et/ou aortiques.
- 5) **Endocardite/endocardite infectieuse** : L'aiguillage vers une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients ayant une endocardite ou une endocardite infectieuse connue, inconnue ou soupçonnée.

- 6) **Pseudo-anévrisme** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients atteints de pseudo-anévrisme.
- 7) **Pathologie d'une seule valvule** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients qui présentent une pathologie visant une seule valvule.
- 8) **Endocardite** : L'aiguillage en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients qui présentent une endocardite.
- 9) **Remplacement d'une valvule pulmonaire ou de la chambre de chasse du ventricule droit** : L'aiguillage vers une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagé chez les patients dont la valvule pulmonaire ou la chambre de chasse du ventricule droit doit être remplacée ou qui sont aiguillés vers une telle intervention.

## INDICATIONS POUR L'INSCRIPTION DES PATIENTS

Chaque patient est évalué individuellement pour déterminer son aptitude à subir une greffe de la valvule pulmonaire par le chirurgien transplantologue. L'admissibilité à la greffe de la valvule pulmonaire doit être fondée sur des motifs médicaux et chirurgicaux. Les critères d'admissibilité doivent être transparents et accessibles aux patients et au public. L'admissibilité ne doit pas reposer sur le statut social, sur le sexe, sur la race, sur l'âge à lui seul ni sur une demande personnelle ou publique.

Les critères énoncés ci-dessous constituent les facteurs convenus pour l'inscription sur la liste d'attente en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire en Ontario.

- 1) **Généralités** : L'inscription des patients en vue d'une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagée si les exigences suivantes sont respectées :
  - Les options thérapeutiques, autres que la greffe de valvules aortiques, ont été épuisées;
  - Il y a une absence de contre-indication évidente à la transplantation.
- 2) **Nouvelle transplantation** : Une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagée chez les patients ayant les motifs de réopération ci-après :
  - Échec de l'homogreffe, sténose (avec ou sans calcification), insuffisance valvulaire et/ou compression;
  - Faux anévrisme (anastomoses proximales ou distales);
  - Anastomoses proximales (sténose);
  - Complications prothétiques, s'il y a lieu
- 3) **Coronaropathie** : Une greffe de la valvule pulmonaire peut être envisagée chez les patients présentant une coronaropathie.

## CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES À L'INSCRIPTION

Lorsqu'ils sont présents chez les candidats à une greffe de la valvule pulmonaire, les états sous-jacents suivants constituent des contre-indications absolues à une telle greffe. Dans de telles circonstances, aucune greffe ne peut être faite jusqu'à ce que la situation change.

- 1) **Consentement** : Les patients qui ne désirent pas recevoir de greffe et ceux qui ne sont pas en mesure de donner un consentement éclairé et qui n'ont pas de subrogé pouvant prendre une décision en leur nom ne sont pas des candidats à la greffe.

**2) Opération de Ross :** Voici des contre-indications absolues à la procédure de Ross :

- Valvulopathie pulmonaire primaire;
- Valvulopathie pulmonaire primaire attribuable à une maladie du tissu conjonctif (p. ex. syndrome de Marfan).

### **CONTRE-INDICATIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION**

Aucune contre-indication relative à l'inscription pour les patients.

## Contrôle de versions

<b>Nom du document</b>	Critères d'aiguillage et d'inscription de l'Ontario pour la greffe de valvules cardiaques
<b>Version 1.0</b>	Créé en juillet 2018
<b>Prochain examen recommandé</b>	Juillet 2020
<b>Approuvé par</b>	Groupe de travail sur les valvules cardiaques